



PLAN CANICULE 2017



Dans le cadre du plan de lutte contre la canicule, il appartient à la commune de créer un fichier répertoriant les personnes isolées susceptibles d'être affectées par les effets de la chaleur.

Pour figurer sur ce fichier, veuillez nous retourner ce coupon réponse ci-joint avant **le 17 mai**.

Inscription à renouveler chaque année.

L'activation du plan canicule permettra l'intervention de personnes du CCAS qui pourront apporter une aide personnalisée.

Fiche-réponse

NOM : Prénoms :
Né(e) le :
Adresse :
Téléphone :

Coordonnées du service d'aide à domicile utilisé :
Intitulé du service :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone :

Coordonnées du médecin traitant :
NOM : Prénom :
Adresse :
Téléphone :

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :
NOM : Prénom :
Adresse : Adresse :
Téléphone : Téléphone :
Lien avec vous : Lien avec vous :

Autres observations utiles :

Fait à le

Signature



ENVIRONNEMENT- FLEURISSEMENT

Pour rappel, la commune est engagée dans une démarche zéro-phyto visant à préserver la biodiversité, les ressources en eau et la santé publique.

Des moyens d'action en vue d'atteindre cet objectif ont déjà été mis en oeuvre :

- adaptation du matériel d'entretien (balayeuse pour les caniveaux, désherbeurs thermiques...)
- paillage pour limiter le désherbage manuel et préserver l'humidité.
- désherbage manuel par les bénévoles de la commission environnement fleurissement avec les employés communaux.

L'entretien de la commune est l'affaire de chacun d'entre nous :

- nettoyer son trottoir
- tailler ses haies qui débordent
- rentrer ses poubelles après le ramassage
- ramasser les déjections de ses animaux
- ne pas jeter de sacs ou des canettes
- respecter les massifs fleuris ou les pelouses et tous les lieux publics (arbres du parc également)

A l'avance, merci de prendre soin des massifs qui seront plantés par les bénévoles et les employés communaux : les annuelles renforceront les vivaces déjà en place.

Nous comptons sur vous!



DATES DES LEGISLATIVES :
- 1er tour : 11 juin
- 2e tour: 18 juin
Procuration auprès des gendarmeries, polices et tribunaux



INFOS

MUNICIPALES

Mai 2017

Le Mot du Maire

Monaco :

La visite du Prince Albert 2 à Jonchery s'est effectuée avec beaucoup d'enthousiasme et une participation importante de la population.

Le palais de Monaco s'est félicité de la réussite de cette manifestation et nous pensons, compte tenu des retours, que les habitants ont apprécié la simplicité et la communication du Prince.

Un grand merci à tous.



Photos disponibles sur:
http://www.joncherysurvesle.com/commune_jonchery-102

Rappels :

* Le port du casque est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans en vélo. Les amendes peuvent être très lourdes en cas de non-respect.

* La vitesse est toujours excessive à l'intérieur de la commune : rue de Branscourt, rue de la Gare et à l'entrée de Jonchery. Nous demandons à la Gendarmerie de reprendre les contrôles.

* Travaux Leclerc - Attention danger ralentir.

* Tontes de gazon : Merci de respecter les horaires et les jours !
Bruits divers : interdiction : - tous les jours entre 12h et 14h et après 19h - les dimanches et jours fériés toute la journée.

Le Maire



EXTRAITS DU CONSEIL
MUNICIPAL SÉANCE
DU 21 mars 2017

Présents : 14
Pouvoirs : 4
Excusés : 1

N°9-2017

Compte administratif 2016 et compte de gestion du receveur

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes, de même nature que le compte administratif,
Vu la commission de finances ouverte à tous les conseillers en date du 02 mars,
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,
Conformément à la réglementation Monsieur le Maire est sorti de la salle lors du vote et n'a donc pas pris part au vote, La 1^{ère} Adjointe, Marie-Odile Cerveaux prenant la présidence,
Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 égal et le compte de gestion du receveur :
Fonctionnement + 365438.76 €
Investissement + 721398.09€
ce qui fait apparaître un résultat d'exécution de 1 086 836.85
Déficit de reste à réaliser pour 2017 de 159 556€
Résultat cumulé à 927 280.85.
- approuve à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2016 du budget principal .

N°10-2017

Affectation du résultat

Le Conseil, après avoir approuvé le CA 2016
Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :
- inscription au compte R002 fonct. = 365438.76 €
- inscription au compte R001 invest. =721 398.09 €

N°11-2017

Vote du rapport de la C.L.E.T.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 7 mars 2017.
Vu que ce rapport a été transmis aux élus Joncaviduliens,
Considérant le souhait des élus du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims que la création de la
Communauté urbaine soit neutre d'un point de vue fiscal pour les ménages,
Le Conseil, après en avoir délibéré décide à

l'unanimité des membres présents :
- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017
- d'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017,
- d'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de neutralisation fiscale visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017.

Informations diverses :

Monsieur Le Maire :

- Rapporte les avancées du transfert du supermarché Leclerc, celui-ci recrute (lettre à adresser au pôle de St Brice Courcelles) pour une ouverture en septembre avec certains commerçants Joncaviduliens qui vont intégrer les cellules commerciales...Le rond-point devra être fini et la bretelle d'accès sur la déviation sera amorcée...

Les travaux rue de Brancourt vont se poursuivre à partir du 28 mars prochain et devraient être terminés pour la partie éclairage le 31 mars. La communauté urbaine ne prenant pas à sa charge les trottoirs de Route Départementale, la commune devra le prévoir dans son budget 2017. Une réunion avec les riverains sera effectuée. Les nids de poule seront réparés très prochainement suite à notre demande à la communauté urbaine du Grand Reims...

La venue de Monseigneur Albert II de Monaco est prévue le 18 avril prochain vers 10h45 devant le parc municipal. Une réunion pour l'organisation sera prévue pour les élus.

Le conseil départemental de l'Education Nationale (dont Monsieur le Maire fait partie) a voté favorablement pour le maintien des Joncaviduliens sur Fismes, maintenant c'est au conseil départemental de la Marne de statuer sachant que le collège de Braine (02) a la capacité d'accueil nécessaire pour les enfants de l'Aisne. (La décision appartient au département).

Les enfants de l'école maternelle de Jonchery-sur-Vesle vont intégrer l'école de Vandeuil à la rentrée prochaine. La commune est en discussion avec La Poste afin de réfléchir au devenir de celle-ci.



Madame Cerveaux, adjointe :

- présente les travaux du conseil municipal des jeunes : logo (ci-dessus) et les demandes :
- d'abri vélo dans le parc municipal, la commune en profitera pour améliorer l'environnement des poubelles dans le parc municipal,
- un porte vélo "moderne" près de l'école élémentaire.

Ces crédits seront à prévoir au budget 2017 après le choix définitif.
L'exposition Ombres et Lumières de Familles Rurales a été une réussite malgré un tableau volé, environ 1000 visiteurs pour 31 artistes peintres amateurs entourés de leur professeur.
Dimanche 16 avril à 11h15 grande" chasse aux œufs dans le parc municipal (sur inscriptions) organisée par Familles Rurales.
Nous relancerons le foyer rémois pour le sol glissant des logements locatifs...

Madame Jung, adjointe : médiathèque :

- 4 avril conférence Histoire de l'école et de l'enseignement au cinéma par Dominique Charret, entrée gratuite.
- 26 avril projection du long-métrage "Opération Jedburgh au cinéma, entrée gratuite.

EXTRAITS DU CONSEIL
MUNICIPAL SÉANCE
DU 11 AVRIL 2017

Présents : 11
Pouvoirs : 5
Excusés : 3

N°12-2017

Subventions aux associations pour 2017

Monsieur le Maire présente le détail des subventions aux associations qui ont été étudiées par la commission association et la commission des finances.

Associations au Compte 6574	Somme
ADMR	6500
Anciens combattants	250
Ecole de musique	1680
Familles Rurales	15000
Familles Rurales	
- périscolaire	25000
- périscol.commune extérieure	4500
- Ados	1000
- Contrat Enfance Jeunesse	13300
- rythmes scolaires NAP	23240
FC Vesle	4000
Pétanque joncavidulienne	460
Tennis	2000
Secourisme Vide Grenier	150
Reversement associations de la brocante	5000
Total	102080
<u>Compte 65738</u>	
Collège de Fismes	1000
Total	1000

Vu la convention pluriannuelle établie avec Familles Rurales et son article 11 : reconduction,
- la subvention Rythmes scolaires seront versées sur présentation d'un état des interventions réalisées;
- la subvention Contrat Enfance Jeunesse sera ajustée sur le montant de la prestation versée par la CAF ;
Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour avec 2 abstentions des conseillers, dont certains membres d'associations sont tenus à s'abstenir.

N°13-2017

Taux d'imposition pour 2017

- Vu la commission des finances du 5 avril,
- Vu la neutralisation fiscale, attribution de compensation avec la communauté urbaine du Grand Reims,
- Vu que Monsieur le Maire a présenté l'état de notification des taux d'imposition 2017 des taxes locales directes, adressé par les services fiscaux.
Les valeurs locatives de ces taxes sont majorées forfaitairement chaque année par la loi de finances.

Taux 2017

Taxe d'habitation 22.26

Taxe foncière bâti 19.04

Taxe foncière non bâti 18.25

Ces taux paraissent élevés, mais les taux de la communauté urbaine du Grand Reims, qui remplacent ceux de l'intercommunalité, seront proportionnellement diminués. La neutralisation fiscale devrait être appliquée.
Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les taux ci-dessus.

N°14-2017

Budget 2017

Vu le code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité et décide d'arrêter le budget aux sommes équilibrées suivantes :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 594 623€
- recettes : 1 594 623 €
en précisant qu'au chapitre 012 il est prévu pour le régime indemnitaire du personnel (RIFSSSEP) : les sommes nécessaires..
Section d'investissement :
- dépenses : 1 081 651€
- recettes : 1 081 651€

N°15-2017

Devis supplémentaire travaux mairie et avenants

Vu le marché de travaux,
Monsieur le Maire propose un devis supplémentaire pour le lot 7 : Peinture, Carrelage et sols, de 1500€ par l'entreprise Nicoletta Fantoni pour une pose d'un voile de verre en plafond (marché initial de 25000€ H.T.).
Il propose aussi de lui délégué pendant les travaux de ce marché pour la mairie le pouvoir de formuler des avenants à hauteur de 10% pour chaque lot.

Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé, accepte à l'unanimité les propositions du maire:

N°16-2017

Subvention mission locale pour 2017

Monsieur le Maire présente, comme chaque année, la demande de subvention de la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, association "loi 1901" qui accompagne les jeunes demandeurs d'emploi dans la recherche d'emploi ou d'une formation.

La participation demandée des communes est maintenue à 1 € par habitant minimum.
Sur proposition, Le Conseil, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

- d'accorder à la Mission Locale Rurale du Nord Marnais, une subvention annuelle de 2000€.

N°17-2017

Convention pour déplacement réseau haute tension.

Monsieur le Maire présente, une convention relative au réseau Haute Tension souterrain et raccordement d'un poste de transformation pour la Sentelle sur la commune. La parcelle concernée est la ZC 18 qui appartient à la commune.

Vu la lecture partielle de la convention et les explications, Le Conseil, entendu l'exposé décide à l'unanimité des membres présents la signature de ladite convention:

N°18-2017

Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération n°47-2016 pour arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de concertation
Suite à l'avis défavorable émis par la Chambre d'Agriculture en date du 23/02/2017,
Suite aux observations émises par le rapport de la Direction Départementale des Territoires de la Marne,
Suite aux courriers de la Sous-Préfecture en date du 21/03/2017 émettant un avis défavorable sur le projet PLU de la commune,
Vu l'avis favorable du Conseil Départemental sur l'ensemble du dossier avec quelques observations.

Le conseil acte le principe de modifier le dossier du Plan Local d'Urbanisme, pour valider les propositions de modifications principales tenant à la légalité du document.

Le conseil après en avoir délibéré, propose à l'unanimité:

- L'augmentation de la densité résidentielle moyenne minimale dans les zones d'extension (à 20 logements/ ha minimum),
- Le déclassement de la zone 2AU en zone N, sachant que la zone 2AU est une réserve foncière permettant de répondre à un blocage de la zone 1AUa,
- Le phasage de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUa au vu du total des surfaces des zones 1AU et 2AU.

- autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

N°19-2017

Remboursement d'un acompte pour une location de la salle polyvalente

Vu le contrat de location signée par les 2 parties,
Vu que cette demande est due à des problèmes médicaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- le remboursement d'un acompte de salle polyvalente de 210€ sur présentation d'un RIB complet.
- autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

N°20-2017

Tableaux des emplois pour la commune

Vu le besoin d'établir le tableau des emplois pour le centre de Gestion de la Marne,
Vu le PPCR et son reclassement

	Nombre de postes	d'heures
Administratif :		
- secrétaire de mairie	1	35h
- Adjoint administratif	1	35h
Culturelle :		
- Agent du patrimoine	1	35h
Technique :		
- Adjoint responsable	1	35h
- Adjoint technique	2	35h
- Adjoint à la propreté	1	24h/35ème
- Agent en contrat aidé	2	35h
- gardien	1	2/35ème

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de définir le tableau ci-dessus des emplois territoriaux, de supprimer tout autre poste,
- autorise le Maire à signer tout acte correspondant à cette délibération.

Informations diverses :

Monsieur Le Maire :

- Présente l'organisation du 18 avril prochain avec la venue du Prince Albert II de Monaco avec la fermeture du centre bourg (stationnement interdit aussi Rue de la Gare),
- Les locaux du bureau de poste (accueil, 2 bureaux aux normes PMR et leurs équipements) sont proposés pour la maison de services (assistante sociale, mission locale...) qui ont été visités avec Madame Cerveaux, adjointe et Présidente de Familles Rurales. Le Crédit Agricole n'a toujours pas fait de propositions pour ses locaux...
- **Madame Cerveaux, adjointe :** rappelle qu'il y a la chasse aux œufs le dimanche de pâques.